



Notre rôle

- Vous informer sur la vie scolaire.
- Représenter les parents d'élèves dans les établissements de la Ville lors :
 - des commissions (scolaire, cantine, ...)
 - des conseils de classe ;
 - et lors des instances où nous pouvons être présents.
- Être à l'écoute des acteurs de la vie scolaire : chefs d'établissements - enseignants - représentants de la mairie et du conseil régional - représentants de l'académie et du rectorat, sans oublier les parents et les enfants.
- Contribuer à la coopération et à la réflexion avec les instances et les organismes compétents pour tout ce qui concerne l'éducation et l'enseignement dans notre ville.

Nos principales actions

- Suivi de la réforme des rythmes scolaires.
- Visite Cantine et présence à toutes les commissions Menus, afin de garantir aux enfants une qualité de nourriture et de service optimum.
- Intervention dans les classes de l'école Leclerc sur le thème des « Jeux dangereux » afin de réduire le recours à ces pratiques à risque.
- Organisation de conférences sur des thèmes comme la gestion mentale « Réussir ça s'apprend », « Les jeux dangereux » ou encore « Comment éduquer dans la bienveillance et la fermeté », adressées essentiellement aux parents. Conférence prévue le 6 novembre 2014 sur le « Stress chez l'enfant, l'adolescent et le parent ».
- Visite et suivi des problématiques de sécurité aux abords et au sein des écoles.
- Initiation d'un programme de réflexion sur la limitation du poids du cartable au Collège.
- Bourse aux rollers à la maternelle Les Cerisiers.

Calendrier scolaire 2014-2015

Toussaint :	Du samedi 18 octobre 2014 Au lundi 3 novembre 2014
Noël :	Du samedi 20 décembre 2014 Au lundi 5 janvier 2015
Hiver :	Du samedi 14 février 2015 Au lundi 2 mars 2015
Printemps :	Du samedi 18 avril 2015 Au lundi 4 mai 2015
Été :	Samedi 4 juillet 2015

Dates à retenir

Dimanche 7 septembre 2014 de 13h à 18h :
Fête de la carotte, avec stand CAAPE à l'Espace Chanorier (12 grande rue).

Mardi 9 septembre 2014 à 18h15 :
Réunions de rentrée pour les classes de CP et CE1, avec présentation générale dans le gymnase suivie de réunions dans les classes.

Jeudi 11 septembre 2014 à 18h15 :
Réunions de rentrée pour les classes de CE2, CM1 et CM2, avec présentation générale dans le gymnase suivie de réunions dans les classes.

Vendredi 10 octobre 2014 :
Elections des représentants de parents d'élèves.

Décembre 2014 :
Marché de Noël.

Fin juin 2015 :
Spectacle de fin d'année et kermesse.

Croissy Association Autonome de Parents d'Elèves



Contribuons à l'avenir des enfants en toute indépendance

Année scolaire 2014-2015
Ecole élémentaire Jules Verne
5 rue de la garenne
78290 Croissy-sur-Seine
01 39 76 60 89

Equipe CAAPE Jules Verne
Perrine LESUR
06 66 00 13 37
perrinelesur@gmail.com

Anne-Claire DARMON
06 81 76 39 15
acdarmon21@gmail.com

www.caape.net

L'école

L'école accueille 275 élèves répartis en 11 classes.

Construite en 1991, l'école offre des locaux modernes et conviviaux. Elle compte 12 salles de classe, une salle informatique, un gymnase (dans lequel les enfants peuvent se réfugier en cas de pluie), une cantine, une bibliothèque, une infirmerie, une salle de jeux, sans oublier l'indispensable salle des maîtres.

Réforme des rythmes scolaires

À la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des nouveaux horaires à l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école, en favorisant les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs. Une demi-journée supplémentaire d'apprentissage a ainsi été fixée le mercredi matin.

Horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45

Mercredi :
De 8h30 à 11h30

L'entrée des enfants à l'école se fait entre 8h20 et 8h30 le matin, puis entre 13h20 et 13h30 l'après-midi.
Les sorties peuvent se faire à 11h30, 15h45, 16h30, puis entre 18h et 18h30.

Horaires périscolaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- Accueil du matin à partir de 7h30 jusqu'à 8h20
- Pause méridienne de 11h30 à 13h30
- TAP de 15h45 à 16h30
- Etude surveillée de 16h30 à 18h
- Post-étude de 18h à 18h30

Mercredi :

- Accueil du matin à partir de 8h jusqu'à 8h20
- Pause méridienne de 11h30 à 13h
- Accueil de loisirs de 13h à 18h30 (sortie possible à partir de 17h)

Restauration

La société SOGERES est en charge de la restauration. Les repas sont assurés en liaison froide. Ils sont ensuite réchauffés par le personnel du Service Municipal puis servis aux enfants.

La cantine étant un self-service, les enfants peuvent aller y déjeuner à l'heure qui leur convient, sauf les CP qui s'y rendent en premier. Un système de carte a été instauré pour rendre les enfants encore plus autonomes et vérifier qu'ils vont bien pour déjeuner.

Le goûter n'est pas fourni et reste à prévoir par les familles.

Aide Personnalisée Complémentaire (APC)

Les élèves présentant des difficultés ponctuelles d'apprentissage sont réunis par les enseignants par petits groupes à raison de 30 minutes par jour sur le temps de la pause méridienne.

Etude surveillée

Les enfants font leurs devoirs, sous le regard d'un enseignant ou d'un adulte habilité recruté par la ville qui peut apporter son aide si besoin.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, trois heures d'activités périscolaires par semaine sont prévues.

Un panel d'activités varié et adapté est proposé aux enfants afin de répondre à leurs envies et leurs besoins : activités manuelles, artistiques, sportives, ludiques ou encore de détente. Les familles ne peuvent pas choisir parmi les activités proposées.

Les TAP sont payants mais ne sont pas obligatoires.

Inscriptions

Toutes les inscriptions aux activités périscolaires (accueil du matin, restauration, TAP, étude, post-étude, mercredi ou encore vacances scolaires) se font par Internet via l'Espace Famille sur <https://croissy.espace-famille.net>.

Pour l'accueil du matin, la restauration, les TAP, l'étude, la post-étude ou le mercredi après-midi :

Inscription annuelle ou mensuelle, avant le 30 ou 31 pour le mois suivant. Les absences doivent être notifiées au plus tard 3 jours ouvrés avant la date souhaitée.

Pour toute absence imprévisible justifiée, la notification doit se faire sans délai et un certificat médical doit être présenté avant la fin du mois concerné.

Il est impératif par ailleurs de signaler toute modification au professeur par le biais du cahier de liaison.

Pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires :
Inscription 14 jours ouvrables avant le début de chaque période de vacances scolaires.

Pour plus d'information :

www.croissy.com/education-et-jeunesse/activites-periscolaires.html

Infos aux parents

Absences

- Signaler toute absence d'au moins une demi-journée à l'école par téléphone au 01 39 76 60 89 ou par e-mail jules.verne968@orange.fr et la justifier dans le cahier de liaison.
- A partir de 3 retards injustifiés, les parents seront convoqués par la Directrice.

Cahiers et matériel scolaire

- Regarder tous les jours le cahier de liaison et le signer si besoin.
- Regarder les cahiers en fin de semaine et les signer si besoin.
- Vérifier régulièrement le matériel scolaire (colle, stylos, crayons, gomme...) et le compléter si besoin.

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

- Les enseignants et les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants, sauf à ceux ayant fait l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé.
- Un PAI est mis en place pour les enfants atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire.
- Le PAI est un document élaboré à partir des données transmises par le médecin de l'enfant et signé par les parents, l'école, la Mairie et le médecin scolaire.

Conseils

- Limiter les gadgets à la mode, mais aussi vérifier que les jeux apportés à l'école sont bien autorisés par les enseignants (le règlement intérieur de l'école est très précis à ce sujet). Tout ce qui peut faire des envieux (bonbons, bagues, jouets...) est une source de conflits.
- Eviter les écharpes, foulards et cordons de serrage qui peuvent être dangereux.
- Les toilettes ne sont pas un terrain de jeux. Les enfants doivent apprendre à les respecter.